



Une série de questions-réponses sur la Foi Catholique.
Toutes ces réponses ont été vérifiées et approuvées par l'abbé J.-Réal Bleau,
prêtre catholique et docteur en théologie.

Messe sur les médias sociaux



QUESTION:

La Messe à la télévision, sur Internet ou à la radio est-elle valide ?

RÉPONSE : La Messe est valide seulement pour ceux qui sont **présents physiquement** là où le prêtre la célèbre.

La Messe diffusée par les médias ne permet pas aux auditeurs de satisfaire au précepte de la Messe dominicale, et ne leur donne pas accès à tous les fruits d'une Messe où l'on est présent physiquement, comme à l'église.

Bref, nous ne pouvons pas remplacer la Messe célébrée à l'église par celle que nous entendons à la radio, sur Facebook, etc. Ces Messes diffusées par les médias le sont à l'intention des fidèles empêchés (malades, alités, etc.); elles peuvent les aider à prier, et à s'unir, par le cœur et la pensée, à la prière des autres fidèles. ■